



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du mardi 11 juillet 2017 à 20h00 en Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Thomas BETH, Claude BLANCHET, Julien BRÉNIÈRE, Laurence DESLANDES, Noredine FRIH, Véronique GENSUL, Eric LIONS, Xavier LONG, Stéphanie ROUX, Sonia MARMUGI

Membres excusés : Sophie GOURCEAUX pouvoir donné à Jean-Marie BARRAL

Membres absents : Henriette COLLET, Isabelle PALMARINI

Secrétaire de séance : Stéphanie ROUX

ORDRE DU JOUR :

25. Réduction du loyer du bail de la DSP du camping
26. Plan de financement étude aménagement du village
27. Plan de financement travaux ponts du Rabioux
28. Modification temps de travail
29. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
30. Echange terrain
31. DM 1 section fonctionnement budget principal
32. DM 2 section investissement budget principal
33. Démission volontaire d'un adjoint au Maire
34. Modification des rythmes scolaire - rentrée 2017-2018
35. Convention avec IT05
36. Convention CCSP – remboursement de frais et encaissement de recettes
37. Question diverses

25. Réduction du loyer du bail de la DSP du camping

Délibération ajournée.

26. Plan de financement étude aménagement du village

Délibération concernant la demande de subvention pour démarrer une étude sur l'aménagement du village. En effet, la commune souhaite travailler à une redéfinition de ses espaces publics, voiries, cheminements en renforçant la qualité, l'attractivité et le fonctionnement de sa centralité et en apportant une meilleure sécurité aux usagers du chef-lieu.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

27. Plan de financement travaux ponts du Rabioux

Délibération concernant une demande de subvention après du Parc national des Ecrins et du Conseil Départemental afin de rénover les ponts sur le Rabioux.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 12 voix pour et 1 abstention.

28. Modification temps de travail

Délibération modifiant la durée du temps de travail d'un agent titulaire à temps non complet suite à l'arrêt des temps d'activités périscolaires à l'école.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

29. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

En raison de la création d'une sixième classe à l'école, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

30. Echange terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'échange de parcelle entre un usager et la commune qui a été voté le 18/09/2015. Ceci dans le cadre de la construction de l'Espace Jeunesse Solidarité.

Il convient de compléter cette délibération afin de finaliser l'échange de parcelles.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

31. DM 1 section fonctionnement budget principal

Délibération ajournée.

32. DM 2 section investissement budget principal

Il s'agit d'une décision modificative en investissement sur le budget principal afin de faire une révision de crédit sur des opérations d'investissement.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

33. Démission volontaire d'un adjoint au Maire

Suite à la démission volontaire d'un adjoint au Maire, il convient de décider de la suite donnée. Le maire propose de supprimer le poste d'adjoint vacant et de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints. Le 4^{ème} adjoint prenant le rang de 3^{ème} adjoint.

Le maire nomme les personnes qui reprennent les délégations de l'adjoint démissionnaire.

Un conseiller s'étonne du fait que le conseiller délégué ne prenne pas le poste de 4^{ème} adjoint, pour lui c'est légitime du fait de sa délégation sur l'urbanisme. Le maire répond que le sujet a déjà été traité en interne.

Délibération adoptée à 11 voix pour et 2 abstentions.

34. Modification des rythmes scolaire - rentrée 2017-2018

Monsieur le Maire explique le souhait de la collectivité, des enseignants et des parents d'élèves d'arrêter les temps d'activités périscolaires (TAP) et de revenir à une organisation sur 4 jours. Une enquête a été menée par l'association des parents d'élèves, il en ressort que 90% des parents souhaitent le retour de la semaine à 4 jours. L'enquête pointe notamment une fatigue accrue des enfants en fin de semaine. De plus, avec l'ouverture d'une sixième classe à la rentrée 2017 (126 élèves inscrits), l'école est confrontée à un manque de place pour organiser les TAP.

Suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. La commune a fait la demande d'arrêter les TAP.

La commune a reçu un accord positif de la part de l'inspection académique. L'école du Rabioux retourne à la semaine de 4 jours avec les horaires suivants à compter de la rentrée 2017-2017.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

35. Convention avec IT05

Délibération concernant la signature d'une convention avec IT05 (Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes) dans le cadre du projet de construction de microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Rabioux et un réseau d'irrigation sous pression, la commune a fait appel à IT05 pour assurer une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Il est précisé que la dépense sera inscrite en investissement afin d'être englobée dans la demande de subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

36. Convention CCSP – remboursement de frais et encaissement de recettes

Délibération concernant la signature d'une convention entre la commune et la communauté de communes de Serre-Ponçon. Cette convention a pour but de définir les modalités administratives et financières de remboursement de frais et d'encaissement des recettes par les communes dans la limite des compétences intercommunales. Dans le cadre de la mise en place des compétences de la CCSP, il est proposé d'établir une convention d'une durée de 1 an.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

37. Questions diverses

➤ La consultation pour les études sur le projet de micro-centrale a été lancée, la remise des offres est prévue pour le 21/08/2017. IT 05 fera l'analyse technique des offres et la transmettra en mairie. Un conseiller travaille sur la rédaction d'une convention mentionnant l'étroite collaboration entre la Maire et les ASA pour ce projet.

➤ Travaux sur la cabane de soleil bœuf : vu la différence de prix entre le prévisionnel et la réception des offres pour la rénovation de la cabane et le peu de devis reçus le conseil propose de relancer l'appel d'offres et décide d'installer un habitat mobile provisoire à proximité de la cabane. Un conseiller propose de constituer un groupe de travail sur les questions agricoles et indique qu'un appel d'offres aurait dû être lancé.

➤ La commission voirie s'est rendue au hameau de St Marcellin à la demande d'un habitant qui souhaite échanger une parcelle avec la Mairie, le conseil y est favorable.

➤ Un concitoyen sollicite la mairie pour acquérir une parcelle communale qui se trouve au dessus de sa cave, le conseil est favorable

➤ L'inauguration de la boulangerie aura lieu le 28/07/2017 à 11h.

➤ Le centre aquatique ouvrira le 19 juillet.

➤ Pont : satisfaction de l'ensemble du conseil pour le travail réalisé par les employés communaux lors de la réalisation du pont du Rabioux.

➤ L'opposition souhaite avoir des suppléants pour les différentes commissions, le conseil est favorable. Ils regrettent de ne pas être plus associés aux projets de la commune. Une liste de propositions doit être donnée en mairie.

➤ La coupe de bois pour l'installation de la ligne électrique a généré un nombre important de m3 (+1000). Le conseil va réfléchir à son utilisation (vente de lots....)

➤ Cheminement piéton: les tracés dans le village sont à l'essai, il faut rajouter un passage piéton devant le monument aux morts.

➤ Remplacement de la croix de Lorraine au col des Tourettes par le PNE sur proposition de la commune de Prapic. Une élue demande la restitution de l'ancienne croix.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21H48.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

